

Dépôt : Marc Baum, David Wagner

Luxembourg, le 26 mai 2020
PL 7221

3

Motion

La Chambre des Députés,

- considérant les risques de sécurité et les risques environnementaux inhérents à la production d'énergie nucléaire et à la gestion des déchets nucléaires ;
- considérant le caractère non durable de l'énergie nucléaire ;
- considérant la très large opposition à l'énergie nucléaire au sein de la société luxembourgeoise, véhiculée notamment par le Comité national d'action contre le nucléaire qui réunit toutes les associations, syndicats et partis politiques œuvrant pour la sortie du nucléaire ;
- considérant l'engagement du gouvernement luxembourgeois contre l'énergie nucléaire réitéré dans son accord de coalition 2018-2023 ;
- considérant que la SICAV-FIS du Fonds de compensation commun au régime général de pension (FDC) détient, selon son dernier rapport annuel en date du 31 décembre 2019, des actifs d'entreprises qui sont directement liés à la production d'énergie nucléaire ;
- considérant que le FDC dispose depuis 2011 des outils nécessaires pour exclure des entreprises individuelles ou des secteurs d'activité entiers de son univers d'investissement ;
- considérant que les fonds publics tel que le FDC doivent jouer un rôle précurseur en matière d'investissements responsables et qu'une politique d'investissement responsable du FDC peut entraîner un effet imitatif de la part d'autres fonds publics au niveau international ;

invite le Gouvernement :

- à charger le Conseil d'administration du FDC d'exclure rapidement et durablement de l'univers d'investissement du FDC toute entreprise liée à la production d'énergie nucléaire.

David Wagner


Marc Baum
